

Architecture de paysage

Faculté de l'aménagement

1-020-1-0 Baccalauréat (4 ans)

La création d'une maîtrise en architecture de paysage est actuellement à l'étude. En conséquence de son implantation éventuelle, un baccalauréat révisé de 3 ans sera offert. L'information sera publiée sur le site Web de l'Université (www.etudes.umontreal.ca/index_fiche_prog/102010_desc.html) en temps opportun.

Perspectives professionnelles

L'architecte paysagiste aménage des espaces extérieurs. Il conçoit des paysages et intervient sur leurs différentes composantes (biophysiques, socioéconomiques et culturelles), que ce soit à l'échelle microlocale, locale ou régionale. L'architecte paysagiste peut travailler à son compte ou avec d'autres professionnels ou encore agir à titre de conseiller pour une municipalité ou un bureau de services publics.

Information sur le programme

Lucie Perreault
Admission

514 343-6887
514 343-7076

Admission au programme à l'automne 2010

Trimestre(s) d'admission			Capacité d'accueil		Statut autorisé		Horaire	
Automne	Hiver	Été	Non limitée	Limitée (section 10)	Temps plein	Temps partiel	Jour	Soir
✓				✓*	✓		✓	

* À titre indicatif, les statistiques de l'admission d'automne 2009 en date du 3 août : **candidats** : 295 dont 167 collégiens, **places** : 55 dont 31 à des collégiens, **offres d'admission** : 137 dont 79 à des collégiens. La **cote R** du dernier candidat collégien admis : 25.045.

Année académique 2010-2011

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- attester d'une des formations indiquées ci-dessous :

Soit

- ◆ être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
 - DEC en sciences humaines
 - DEC en sciences, lettres et arts
 - DEC en sciences de la nature
 - DEC en sciences informatiques et mathématiques
 - DEC en histoire et civilisation et avoir atteint l'objectif 022P (Méthodes quantitatives)
 - DEC technique d'horticulture ornementale
 - DEC en technologie forestière
 - DEC en technologie du bâtiment et des travaux publics
 - DEC en technologie de l'architecture
 - DEC en technologie du génie civil
 - DEC en technique d'aménagement du territoire

Soit

- ◆ être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC (voir section 8) et
- ◆ avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, les cours préalables suivants (dont on trouvera une description et des équivalences à la section 7) :
 - Mathématiques 337 ou [103 et 203] ou [103 et 307] ou 360-300 (N.b. : à compter de l'admission d'automne 2012, le préalable exigé sera le cours de mathématiques 105)

et

- pour les candidats attestant d'études universitaires en architecture de paysage acquises hors Canada,
 - ◆ fournir un portfolio, une lettre de motivation personnelle et trois lettres de recommandation (voir la rubrique Remarques)
 - ◆ sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI) (voir section 2 - Connaissance du français).

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

- Transfert : toute personne qui a suivi un minimum de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission dans un des programmes universitaires suivants : architecture de paysage, Landscape Architecture.

Critères de sélection

Au moins 70 % des places sont accordées aux collégiens. Le reste de la capacité d'accueil est réparti entre les différentes catégories, sous réserve de l'excellence des dossiers. Les méthodes d'évaluation des dossiers scolaires sont décrites aux sections 3A (collégial) et 3B (universitaire).

- Pour les collégiens et les universitaires
 - ◆ L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - ◆ Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base de crédits universitaires
 - ◆ Le dossier est évalué sur la base du dossier scolaire.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - ◆ L'excellence et la pertinence du dossier constituent les seuls critères de sélection.
- Pour les candidats attestant d'études en architecture de paysage acquises hors Canada
 - ◆ Le dossier est étudié par l'École d'architecture de paysage en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquise sur le marché du travail, du portfolio, des lettres de motivation et de recommandation et de l'entrevue, s'il y a lieu.

Remarques

- Le portfolio désigne une collection de documents reliés au domaine des arts et de l'aménagement.
- Le portfolio, la lettre de motivation et les trois lettres de recommandation doivent être déposés ou envoyés par la poste à l'École d'architecture de paysage, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3J7, avant le 1^{er} février.
- Le titulaire d'un DEC technique parmi ceux mentionnés plus haut pourra se voir reconnaître un maximum de 9 crédits.

Programme 1-020-1-0

Version 07

Baccalauréat en architecture de paysage

Le programme du Baccalauréat en architecture de paysage comprend 120 crédits répartis comme suit : 72 crédits obligatoires dont 48 en ateliers ; de 27 à 39 crédits de cours d'approfondissement à option ; de 6 crédits à 12 crédits de cours interdisciplinaires à option ; de 3 à 6 crédits de cours au choix qui doivent être pris hors faculté. Les cours et les ateliers de chacun de ces ensembles sont regroupés en segments se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'architecture de paysage. Chacun de ces segments contient un bloc de cours obligatoires, de cours d'approfondissement et d'ouverture interdisciplinaire.

Segment 01 Théorie et histoire de l'architecture de paysage

Bloc 01 A obligatoire 6 cr.

Formation de base

APA 1100	3 AH 1 j	Architecture de paysage : introduction
APA 1101	3 H 1 j	Histoire d'architecture de paysage

Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Approfondissement

APA 1102	3 A 1 j	Histoire de la composition des jardins
APA 3150	3 A 1 j	Histoire et théorie du paysage
APA 3151	3 H 1 j	Figuration en architecture de paysage
APA 4150	3 A 1 j	Problématique et enjeux du paysage

Bloc 01 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Ouverture interdisciplinaire

ARC 1101	3 A 1 j	Histoire générale de l'architecture
ARC 1102	3 H 1 j	Histoire de l'architecture moderne
ARC 2102	3 H 1 j	Histoire des formes urbaines
ARC 2530	3 H 1 j	Montréal en évolution
ARC 3104	3 A 1 j	Histoire de l'architecture au Québec
DIN 1210	3 A 1 j	Histoire du design industriel
DIN 3211	3 A 1 j	Design et cultures matérielles
+ GEO 3212	3 H 1 j	Régions métropolitaines
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 3220	3 H 1 js	L'art actuel
URB 1221	3 AH 1	Formes urbaines et architecturales
URB 2071	3 AH 1	Histoire de l'urbanisme
URB 3312	3 AH 1	Théories et pratiques de planification

Segment 02 Outils et techniques d'intervention

Bloc 02 A obligatoire 18 cr.

Formation de base

APA 1200	3 A 1 js	Dessin et communication
APA 1201	3 H 1 j	Nivellement et drainage
APA 2200	3 A 1 j	Matériaux et assemblage
+ APA 2201	3 H 1 j	Construction et génie du site
APA 3200	3 A 1 j	Méthodologie et processus
APA 4200	3 H 1 j	Pratique professionnelle

Bloc 02 B option minimum 6 cr., maximum 16 cr.

Approfondissement

+ APA 1250	3 H 1 j	Dessin technique et devis
APA 2251	3 AE 1 j	Laboratoire d'informatique appliquée
APA 2252	3 H 1 j	Projections et langages graphiques
APA 3250	3 A 1 j	Géomatique et paysage
APA 3251	3 H 1 j	Analyse visuelle
APA 3253	3 A 1 j	Visualisation et simulation du paysage
APA 5250	1 AHE1 j	Stage d'arpentage

Bloc 02 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Ouverture interdisciplinaire

AME 1212	3 AE 1 js	Expression 2 et 3D
AME 2101	3 AH 1	Aspects psychosociaux de l'aménagement
AME 2129	3 A 1 j	Géométrie spatiale
AME 2230	3 AH 1 j	Mathématiques et aménagement
ARC 5314	3 A 1 j	Mécanique, électricité et éclairagisme
+ ARC 5317	3 H 1 j	Éclairagisme et acoustique appliqués
DIN 1110	3 A 1 j	Infographie 1
+ DIN 1120	3 H 1 j	Infographie 2
DIN 1211	3 A 1 j	Forme et couleur
DIN 3131	3 AE 1 j	Multimédia
FRA 1959G	3 AHE1 js	Atelier de français écrit
GEO 1532	3 H 1 js	Cartographie
IFT 1800	3 AHE1 js	Initiation à l'informatique

IFT 1810	3 AHE1 js	Introduction à la programmation
URB 1412	3 AH 1	Analyse de données urbaines

Segment 03 Pratiques de l'architecture de paysage

Bloc 03 A obligatoire 36 cr.

Formation de base

APA 1300	6 A 1 j	Lecture et conception du paysage
+ APA 1301	6 A 1 j	Démarches paysagères
APA 2300	6 H 1 j	Design des espaces résidentiels
+ APA 2301	6 H 1 j	Espaces et équipements publics
APA 4300	6 A 1 j	Processus et design
+ APA 4301	6 H 1 j	Projet de fin d'étude

Bloc 03 B option minimum 12 cr., maximum 21 cr.

Approfondissement

+ AME 3030	6 A 1	Atelier multidisciplinaire
+ APA 2350	3 AH 1 j	Utilisation des végétaux
APA 3350	1 A 1 j	Introduction à l'aménagement régional
+ APA 3351	6 A 1 j	Espace régional
APA 3352	6 H 1 j	Aménagement du paysage urbain
APA 3353	6 H 1 j	Atelier de design hors département
APA 3354	3 H 1 j	Restauration des parcs et des jardins
APA 4350	2 A 1 j	Introduction au projet de fin d'étude

Bloc 03 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Ouverture interdisciplinaire

URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde
URB 1321	3 AH 1	Méthodes et métiers de l'urbanisme
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation
URB 3214	3 AH 1	Cadres institutionnels de l'urbanisme

Segment 04 Dimensions socioculturelles des paysages

Bloc 04 A obligatoire 3 cr.

Formation de base

APA 2400	3 H 1 j	Valeurs psychosociales en paysage
----------	---------	-----------------------------------

Bloc 04 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Approfondissement

APA 3450	3 A 1 j	Étude des espaces publics urbains
APA 4450	3 A 1 j	Mythes, symboles et paysages

Bloc 04 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Ouverture interdisciplinaire

ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2042	3 H 1 js	Problèmes d'ethnologie urbaine
DMO 1000	3 AHE1 js	Introduction à la démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
GEO 1412	3 H 1 j	Le Québec
HST 2400	3 A 1 j	Amérindiens et Européens en Amérique
SOL 1090	3 AH 1 j	Construction des données qualitatives
SOL 1952	3 A 1 j	Introduction aux concepts sociologiques
SOL 1970	3 E 1 js	Sociologie du Québec
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés

Segment 05 Dimensions biophysiques des paysages

Bloc 05 A obligatoire 9 cr.

Formation de base

APA 1500	3 A 1 j	Identification des végétaux
APA 1501	3 A 1 j	Lecture des formes du paysage
+ APA 2500	3 A 1 j	Écologie végétale : Concepts/techniques

Bloc 05 B option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Approfondissement

APA 2550	3 A 1 j	Pédologie et paysage
APA 3550	3 H 1 j	Horticulture

APA 3551	3	AH	1	j	Téledétection en aménagement
APA 4550	3	H	1	js	Génie et phytorestauration
APA 4551	3	H	1	j	Gestion : environnement et paysage
APA 5550	3	A	1	j	Écologie appliquée

Bloc 05 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Ouverture interdisciplinaire

BIO 1803	3	AH	1	js	Écologie et environnement
BIO 3893	3	H	1	js	Éco-toxicologie
+ GEO 2112	3	A	1	j	Phytogéographie
GLG 1952	3	AH	1	js	Géologie générale
GLG 1980	3	A	1	j	Patrimoine géologique du Québec
+ URB 2344	3	AH	1	j	Gestion de l'environnement et urbanisme

Segment 70

Bloc 70 Y option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Unités d'approfondissement dirigé

APA 5000	1	AHE1	j	Travail dirigé	
APA 5001	1	AHE1	j	Travail dirigé	
APA 5002	2	AHE1	j	Travail dirigé	
APA 5010	1	AHE1	j	Activité dirigée	
APA 5011	1	AHE1	j	Activité dirigée	
APA 5012	2	AHE1	j	Activité dirigée	
APA 5013	3	AHE1	j	Activité dirigée	
APA 5014	3	E	1	j	Atelier d'été en architecture de paysage